

Agence immobilière J.P. Constant



Depuis 1972

HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTION VENTE		
APPARTEMENT / MAISON-VILLA / TERRAIN	HONORAIRES TTC (TVA 20%)	A LA CHARGE DU
□ Jusqu'à 70 000 €	10 %	VENDEUR*
⇒ De 70 001 € à 120 000€	8 %	VENDEUR*
⇒ De 120 001 € à 200 000 €	6 %	VENDEUR*
⇒ De 200 001 € à 1 000 000 €	5%	VENDEUR*
⇔ Au-delà de 1 000 000 €	4 %	VENDEUR*
COMMERCES	10%	VENDEUR*
AVIS DE VALEUR	$150 \in$	d

HONORAIRES MAXIMUM DE LOCATION Locaux d'habitation ou mixte **HONORAIRES TTC** A LA CHARGE DU (soumis à la loi du 6 juillet 1989) (TVA 20%) **BAILLEUR** Entremise et négociation Offert 10€/m² habitable Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail **BAILLEUR** Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail 10€/m² habitable **LOCATAIRE** 3€ / m² habitable Etat des lieux location **BAILLEUR** 3€ / m² habitable **LOCATAIRE** Etat des lieux location - Honoraires : 10% TTC sur le loyer de la première année à la charge du locataire uniquement. **BAIL COMMERCIAL** Honoraires location de garage ou parking (hors loi allur) 1 mois de loyer ttc pour le propriétaire et idem pour le locataire (hors charges)

^{*}Ces honoraires pourront être à la charge de l'acquéreur suivant le choix du vendeur lors de la signature du mandat de vente ,aux même barèmes ,et pourront être exceptionnellement remisés suivant un accord commercial avec le vendeur.